RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
Arrondissement de Brest

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212902464-20260306-D08_2026_03-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **SAINT-ÉLOY**

SEANCE DU 6 MARS 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9

Date de convocation :
27/02/2026
Date d'affichage :
27/02/2026

L'an deux mil vingt-six, **le 6 mars à 18 heures 30 minutes** le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie, sous la présidence de **M. Renaud GRALL, Maire**.

Présents : M. Renaud GRALL, M. Benoît LE DIZES, Mme Laëtitia LIZIARD, M. Michael HOURMANT, M. Olivier GRALL, M. Jacques TAINON, M. Antony MARC, M Thibault CALBA, Mme Bénédicte LE PORT

Excusés : M. David JEANDOT, M. Pierre-Yves JEZEQUEL

Secrétaire de séance : Benoît LE DIZES

D08_2026_03 Validation des tarifs communaux année 2026

Monsieur le Maire propose de maintenir pour l'année 2026 les tarifs communaux votés en 2025 comme suit :

Location de la salle "FRANCOIS RANNOU" 2026		
Désignation	Journée	Forfait weekend
Habitants/contribuables	100 €	200 €
Extérieurs avec lien de parenté	150 €	300 €
Autres personnes extérieures	200 €	400 €
Association avec un membre de la commune	100 €	250 €
Autres associations extérieures	200 €	400 €
Caution	500 €	

Table	5 €
Chaise	1 €
Caution	100 €

Barnum	200 € la location	200 € de caution

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité de maintenir les tarifs communaux tels que définis dans le tableau ci-dessus pour l'année 2026.

Pour copie conforme au registre.

Le Maire,
Renaud GRALL.

Secrétaire de séance,
Benoît LE DIZES.